

Ordre du jour n°CC

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°23-187

**SIGNATURE DE LA CONVENTION de financement « LE FONDS Vert
– mesure recyclage foncier »
Relative à la requalification de la friche Dutel à Panissières (42)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025, approuvé par la délibération n°21-029 du Conseil d'Administration en date du 05 mars 2021,
- VU la convention opérationnelle 42G124 tripartite entre la Communauté de Communes FOREZ-EST, la commune de PANISSIERES et EPORA, signée le 17 avril 2023 portant sur « l'îlot Dutel » à Panissières.
- VU la demande de subvention n° 11736917 déposée le 31 mars 2023 pour l'appel à projets « LE FONDS Vert – mesure recyclage foncier ».
- VU la décision de la Préfète de la Région Auvergne Rhône Alpes en date du 30 novembre 2023, d'accorder une subvention de 1 360 000 € à la commune pour son projet de recyclage foncier de la friche Dutel ;
- Vu la délibération n°23-93 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général fixant le seuil de délégation de signature de la Directrice à 1 000 000 € pour les conventions de subventionnement.

Considérant que :

Cette requalification s'intègre dans le programme national « petites villes de demain » pour densifier le centre-ville en investissant un secteur industriel en friche à travers une opération de renouvellement urbain ; améliorer l'offre de services et d'équipements dans le centre-ville en créant un pôle enfance jeunesse ; améliorer la gestion des ressources (recyclage foncier, intégration de petits jardins en arrière-cour, meilleure infiltration des eaux et lutte contre les îlots de chaleur). Le projet global d'aménagement couvre l'intégralité du tènement et non la seule friche afin de pouvoir accueillir un programme de 33 logements (dont 10 sociaux) en accession et en location, mais aussi pour augmenter

l'attractivité du cœur de bourg en créant un pôle enfance jeunesse (école, équipements parascolaires et sociaux, relais d'assistantes maternelles et crèche).

EPORA, propriétaire du site, est maître d'ouvrage des opérations de requalification foncière (acquisitions foncières, dépenses de travaux de proto-aménagement comprenant désamiantage, démolition, terrassement et dépollution). Le terrain nu sera ensuite cédé à la Commune.

Dans le cadre de cette intervention, la commune a déposé un dossier pour répondre à l'appel à projets « LE FONDS Vert – mesure recyclage foncier » mis en place par le gouvernement. Cette demande a été retenue et une subvention de 1 360 000 € a été accordée par décision du préfet de Région.

Sur proposition du Président,

- Autorise la directrice générale d'EPORA à finaliser et à signer la convention de financement « LE FONDS Vert – mesure recyclage foncier » relative à la requalification de la friche Dutel à Panissières ;
- Autorise la Directrice Générale à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de cette convention de subventionnement.

La Directrice Générale

Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

DocuSigned by:
Patrice VERCHERE
E4DCE995F2FB48E...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET